



Ville de
Saint-Tropez

**Compte rendu du
Conseil municipal**

Le 7 avril 2014

SEANCE DU 4 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze et le vendredi 4 avril à 17 h, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Date d'envoi de la convocation et de l'affichage :

Le lundi 31 mars 2014

Présents :

M. TUVERI, Maire ;

M. BERARD, Mme SIRI, M. RESTUITO, Mme ANSELM, M. GIRAUD, Mme CHAIX,
M. BOUMENDIL, Mme SERDJENIAN, Adjoint ;

M. GUIBOURG, M. HAUTEFEUILLE, M. PREVOST-ALLARD, M. PERRAULT, M. PETIT,
Mme CASSAGNE, M. REBUFFEL, Mme SERRA, Mme ISNARD, Mme GIBERT,
Mme GIRODENG, M. COUVE, Mme PELEPOL, M. MEDE, Mme HAMEL, Mme GUERIN,
M. GASPARINI, Mme DEMONGEOT, Conseillers.

Ont donné procuration : 0

Absents : 0

Madame Isabelle DEMONGEOT
est désignée Secrétaire de séance

2014 / 36

Nomination d'un Secrétaire de Séance.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé aux membres de l'Assemblée Communale de nommer un secrétaire de séance.

Madame Isabelle DEMONGEOT est élue Secrétaire de Séance à L'UNANIMITE.

2014 / 37

Installation du Conseil municipal et élection du Maire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mille quatre, le 4 avril, à 17 heures, les membres du conseil municipal proclamés élus à la suite des récentes élections municipales du 30 mars 2014, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Mesdames SIRI, ANSELMI, CASSAGNE, REBUFFEL, CHAIX, SERDJENIAN, SERRA, ISNARD, GIBERT, GIRODENO, PELEPOL, HAMEL, GUERIN, DEMONGEOT,

Messieurs TUVÉRI, RESTUITO, BERARD, GIRAUD, BOUMENDIL, PREVOST-ALLARD, PERRAULT, GUIBOURG, HAUTEFEUILLE, PETIT, COUVE, MEDE, GASPARINI.

Formant la majorité de membres en exercice, le conseil étant composé de 27 membres.

Absents ayant donné procuration : 0

Absents excusés : 0

Absents : 0

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre TUVÉRI, maire sortant, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Madame Sylvie SIRI
Monsieur Pierre RESTUITO
Madame Andrée ANSELMI
Monsieur Claude BERARD
Madame Geneviève CASSAGNE
Monsieur Georges GIRAUD
Madame Claude REBUFFEL
Monsieur Frank BOUMENDIL
Madame Cécile CHAIX
Monsieur Henri PREVOST-ALLARD
Madame Evelyne SERDJENIAN
Monsieur Michel PERRAULT

Madame Jeannine SERRA
Monsieur Michel GUIBOURG
Madame Evelyne ISNARD
Monsieur Claude HAUTEFEUILLE
Madame Joëlle GIBERT
Monsieur Laurent PETIT
Madame Jocelyne GIRODENGO
Monsieur Jean-Michel COUVE
Madame Marie-Paule PELEPOL
Monsieur Michel MEDE
Madame Marie-Christine HAMEL
Madame Vérane GUERIN
Monsieur Patrick GASPARINI
Madame Isabelle DEMONGEOT

Monsieur Michel GUIBOURG, doyen d'âge parmi les conseillers municipaux, a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du maire.

Le conseil a choisi pour secrétaire Isabelle DEMONGEOT.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Election du Maire

Premier tour de scrutin

Le Président, après avoir donné lecture des articles L 2122-7, L 2122-8 et L 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un maire conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 de ce Code.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 27
- Bulletins blancs ou nuls : 7
- Suffrages exprimés : 20

Majorité absolue : 11

Ont obtenu :

- Monsieur TUVÉRI : 20 voix (vingt voix)

Monsieur Jean-Pierre TUVÉRI ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire et a été installé.

Avant de procéder à l'élection des adjoints, il convient conformément à l'article L 2122-2 du CGCT d'en fixer au préalable le nombre, sachant que le nombre d'adjoints ne peut dépasser la limite de 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit 8.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré fixe à huit le nombre d'adjoints.

VOTE : 27 pour

Election des adjoints

Il est procédé, ensuite, à l'élection des adjoints, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre TUVÉRI, élu Maire, et conformément à l'article L.2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les adjoints sont élus au scrutin de liste, à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à 1.

Dépôt des listes de candidats :

Sont candidats :

Liste « Jean-Pierre TUVÉRI »

- 1 - Claude BERARD
- 2 - Sylvie SIRI
- 3 - Pierre RESTITUITO
- 4 - Andrée ANSELM
- 5 - Georges GIRAUD
- 6 - Cécile CHAIX
- 7 - Frank BOUMENDIL
- 8 - Evelyne SERDJENIAN

Premier tour

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, remet fermé au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27
- Déduction des bulletins blancs ou nuls : 5
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 22

Majorité absolue : 12

Obtiennent :

- Liste « Jean-Pierre TUVÉRI » : 22 voix (vingt deux voix)

La liste « Jean-Pierre TUVÉRI » ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue, et les candidats de la liste installés en cette qualité :

Monsieur Claude BERARD	1^{er} adjoint
Madame Sylvie SIRI	2^{ème} adjoint
Monsieur Pierre RESTUITO	3^{ème} adjoint
Madame Andrée ANSELM	4^{ème} adjoint
Monsieur Georges GIRAUD	5^{ème} adjoint
Madame Cécile CHAIX	6^{ème} adjoint
Monsieur Frank BOUMENDIL	7^{ème} adjoint
Madame Evelyne SERDJENIAN	8^{ème} adjoint

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 18 heures.

Le Maire,

Jean-Pierre TUVÉRI